



TVA IMMOBILIÈRE NIVEAU I

◆ Objectifs :

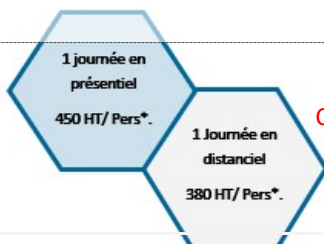
Comprendre le fonctionnement de la TVA
Identifier les opérations soumises à la TVA immobilière
Appliquer la tva dans le cadre d'une location

◆ **Moyens et supports pédagogiques :** Animation par un Avocat fiscaliste. Cours projeté sur écran. Remise d'un support documentaire. Apports théoriques appuyés par des études de cas QCM en fin de formation.



Inter : 7/03/24
Intra : sur demande

Pré-requis : Aucun



Carte T + Carte G + Carte S

CODE : I-4

Public concerné :

La formation s'adresse à tout professionnel de l'immobilier en charge d'opérations pouvant emporter des questions de TVA immobilière

Action de formation :

Cette formation valide 7 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016.

Moyens de suivi de la formation :

En fin de journée, une évaluation à chaud est réalisée.
Trois mois après, le stagiaire reçoit un questionnaire lui permettant d'évaluer son application pratique.

Pour les personnes en situation de handicap : « afin de vous garantir une formation dans les meilleures conditions, veuillez nous contacter »

INTRODUCTION GENERALE A LA TVA

Objectif : Comprendre le fonctionnement de la TVA (30min)

Partie 1 : les mutations d'immeuble et les travaux immobiliers

1.1 Champ d'application de la TVA et exonérations

Objectif : déterminer les opérations immobilières taxées (2h)

Le champ d'application de la TVA sur les opérations immobilières

Expliquer le champ d'application de la TVA : la différence avec les exonérations ;

Les notions d'assujetti agissant en tant que tel et de démarches actives de commercialisation ;

La livraison d'immeuble, les travaux immobiliers et les cas particuliers (opérations sur droits immobiliers, crédit-bail immobilier, bail à construction) ;

La particularité des livraisons à soi-même.

les exonérations en matière de mutations immobilières

Les exonérations en matière de livraisons d'immeuble/terrain, de bâtiment neuf/ancien ou de terrain à bâtir/non à bâtir.

(....)

1.2 Les modalités d'imposition à la TVA

Objectif : Savoir calculer la tva due et accomplir ses obligations déclaratives (30 min)

la base d'imposition a la tva

La base d'imposition : TVA sur le prix de vente total (expliquer la notion de contrepartie décidée par les parties) ;

TVA sur marge brute : retour sur l'affaire ICADÉ Promotion et sur l'état actuel du droit ;

(...)

LE REDEVABLE DE LA TVA

1.3 Les droits à déduction

Objectif : Comprendre le fonctionnement du mécanisme des droits à déduction (1h30) (...)

Partie 2 : la location d'immeuble

Objectif : déterminer les modalités de taxation et de récupération de la TVA grevant les locations immobilières (1h30)

1.1 La taxation à la TVA de la location d'un immeuble

1.2 Les modalités d'imposition à la TVA

1.3 Les droits à déduction

PARTIE 3 : MISE EN APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES GRANDS PRINCIPES DE LA TVA IMMOBILIÈRE



Avantage « SAF » : Le "SAF" (service après-formation) permet au stagiaire de faire appel gratuitement, pendant une durée d'un an, au formateur pour toutes questions relatives à la formation suivie.
contact@immo-formation.fr



TVA IMMOBILIÈRE NIVEAU II

◆ Objectifs :

- ◆ DETERMINER LES OPERATIONS IMMOBILIERES TAXEES
- CALCULER LA TVA DUE ET ACCOMPLIR SES OBLIGATIONS DECLARATIVES
- COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU MECANISME DES DROITS A DEDUCTION
- DETERMINER LES MODALITES DE TAXATION ET DE RECUPERATION DE LA TVA GREVANT LES LOCATIONS IMMOBILIERES EN MATIERE DE LOCATION

Moyens et supports pédagogiques : Animation par un Avocat fiscaliste.

Cours projeté sur écran. Remise d'un support documentaire.

Apports théoriques appuyés par des études de cas QCM en fin de formation.

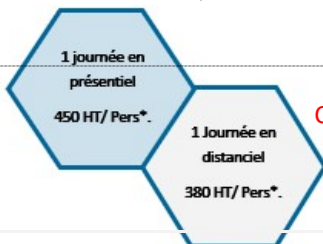


Cabinet BENSAÏD AVOCATS

François OUAÏRY

Inter : 22/05/24
Intra : sur demande

Pré-requis : 1 an d'expérience



Carte T + Carte G + Carte S

CODE : I-5

Public concerné :

La formation s'adresse à tout professionnel de l'immobilier en charge d'opérations pouvant emporter des questions de TVA immobilière ayant de l'expérience : juriste confirmé, juriste du notariat, de la promotion....

Action de formation :

Cette formation valide 7 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016.

Moyens de suivi de la formation :

En fin de journée, une évaluation à chaud est réalisée.
Trois mois après, le stagiaire reçoit un questionnaire lui permettant d'évaluer son application pratique.

Pour les personnes en situation de handicap : « afin de vous garantir une formation dans les meilleures conditions, veuillez nous contacter »

PARTIE 1 : LES MUTATIONS D'IMMEUBLE ET LES TRAVAUX IMMOBILIERS

1.1 CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA ET EXONERATIONS

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

LES EXONERATIONS EN MATIERE DE MUTATIONS IMMOBILIERES

EXEMPLE DE TRAVAUX DE REMISE A NEUF D'UN IMMEUBLE

QUESTIONNAIRE : L'OPERATION DECRITE EST-ELLE TAXEE A LA TVA ?

LES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX

1.2 LES MODALITES D'IMPOSITION A LA TVA

LA BASE D'IMPOSITION A LA TVA

LES TAUX DE TVA EN MATIERE DE LIVRAISON D'IMMEUBLE

L'EXIGIBILITE DE LA TVA

LE REDEVABLE DE LA TVA

LES OBLIGATIONS DECLARATIVES

11.3 LES DROITS A DEDUCTION

L'EXERCICE DES DROITS A DEDUCTION

LES REGULARISATIONS

CAS PRATIQUE SUR UNE REGULARISATION AVEC UNE CESSION IMMOBILIERE

PARTIE 2 : LA LOCATION D'IMMEUBLE

1.1 LA TAXATION A LA TVA DE LA LOCATION D'UN IMMEUBLE

EXERCICE PRATIQUE DE REDACTION D'UNE LETTRE D'OPTION

1.2 LES MODALITES D'IMPOSITION A LA TVA

BASE D'IMPOSITION/TAUX/EXIGIBILITE

QUIZZ SUR L'APPLICATION DE CES REGLES

1.3 LES DROITS A DEDUCTION

L'EXERCICE DES DROITS A DEDUCTION

LES REGULARISATIONS

LES IMPACTS DE LA VACANCE D'IMMEUBLE

PARTIE 3 : MISE EN APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES GRANDS PRINCIPES DE LA TVA IMMOBILIERE

OBJECTIF : APPLIQUER CONCRETEMENT LES PRINCIPES THEORIQUES (1H)

REFLEXIONS AUTOUR DE DEUX CAS PRATIQUES GLOBAUX



Avantage « SAF » : Le "SAF" (service après-formation) permet au stagiaire de faire appel gratuitement, pendant une durée d'un an, au formateur pour toutes questions relatives à la formation suivie.
contact@immo-formation.fr